

<https://www.aefinfo.fr/depeche/714827-marseille-en-grand-un-rapport-du-senat-met-en-do...>

Marie-Pierre Vega

9 min read

Marseille en grand : un rapport du Sénat met en doute la soutenabilité financière du plan de rénovation des écoles

Un rapport d'information du Sénat, présenté à la commission des finances le 19 juin 2024, dresse un tableau très critique de la mise en œuvre du volet écoles du plan Marseille en grand, notamment de sa soutenabilité financière. Les dépenses d'investissement annuelles de la ville de Marseille pourraient représenter "plus de 30 %" de son investissement annuel moyen, pointe le rapport, qui met aussi en doute la capacité des acteurs à tenir le calendrier annoncé de dix ans. Le suivi et le cadrage par l'État pourraient par ailleurs être "largement améliorés".



L'école primaire publique Bouge, dans le 13e arrondissement de Marseille, fait partie des 22 chantiers de rénovation et construction lancés dans la vague 1, dont 15 seront livrés en 2024. Rectorat d'Aix-Marseille

Quel bilan trois ans après le lancement du plan Marseille en grand voulu par le président de la République Emmanuel Macron ? Les sénateurs du Cantal Stéphane Sautarel (LR) et de la Haute-Vienne Isabelle Briquet (PS), rapporteurs spéciaux des crédits de la mission "Relations avec les collectivités territoriales", ont présenté le 19 juin 2024 les conclusions de leur contrôle budgétaire relatif au financement du volet écoles de ce plan annoncé le 2 septembre 2021, qui doit livrer ses premières réalisations à la rentrée 2024.

Ce volet prévoit la rénovation et la réhabilitation de 188 écoles, avec une subvention de l'État de 400 millions d'euros et une contribution de la Ville de 470 millions d'euros, complétées par un recours à l'emprunt. Pour le mettre en œuvre, la Ville et l'État ont créé la Société publique des écoles marseillaises (SPEM), une société publique locale d'aménagement d'intérêt national, et concluent un partenariat public-public.

Un plan sans cadre structurant

Les deux rapporteurs soulignent que "le seul document servant de référence est le discours du président de la République". De fait, le plan Marseille en grand n'a par la suite fait l'objet d'"aucune contractualisation entre la Ville et l'État", et n'est matérialisé par "aucune feuille de route". Il n'y a donc ni déclinaison par objectifs et par actions, ni calendrier précis pour la réalisation de chacun des volets du plan dont le montant annoncé s'élève au total à 5 milliards d'euros. Un montant jugé d'ailleurs peu fiable, puisque rien ne permet de suivre de manière consolidée les crédits alloués par l'État, relèvent les deux sénateurs.

Un manque de 65 millions d'euros

Dans leur rapport, les deux sénateurs s'interrogent sur la réalité des financements annoncés. Une enveloppe de 254 millions d'euros a été ouverte sur les crédits de la mission "Relations avec les collectivités" en loi de finances initiale pour 2022, à laquelle s'ajoutent 11,7 millions d'euros de dotation de soutien à l'investissement local, 3,15 millions d'euros de dotation politique de la ville ainsi que de 66 millions d'euros de l'Anru.

Manquent plus de 65 millions d'euros pour atteindre les 400 millions d'euros promis, mais "aucune précision quant à leur provenance" n'a pu être établie par les deux rapporteurs. Or "l'équilibre financier du projet" a été construit sur ce montant.

Un budget global trois fois supérieur au montant des travaux

Stéphane Sautarel et Isabelle Briquet interrogent également la soutenabilité financière du projet. En additionnant tous les coûts (travaux et études, rémunération de la SPEM, taux d'intérêt dus, nettoyage, fluides...), le montant total des opérations s'élève à 2,4 milliards d'euros, soit trois fois le montant des travaux estimé à environ 850 millions d'euros.

Par ailleurs, une fois les travaux achevés, la Ville devra s'acquitter d'une redevance annuelle à la SPEM pendant 25 ans (environ 60 millions d'euros par an), des dépenses de maintenance et gros entretien (13 millions d'euros par an) et des dépenses de fonctionnement (21 millions d'euros). À ces montants, il convient d'ajouter 40 millions d'euros par an correspondant aux investissements dans la rénovation des 304 autres écoles pour lesquelles la ville conserve la maîtrise d'ouvrage.

Selon les deux rapporteurs, "les dépenses d'investissement de la ville de Marseille pour la rénovation des écoles pourraient être comprises entre 103 à 113 millions d'euros par an", soit "plus de 30 %" de l'investissement annuel moyen de la ville. "Dans un contexte où la commune affiche d'importantes ambitions d'investissement dans d'autres domaines comme le verdissement, l'accès au logement, à la santé et à la culture, se pose la question de la soutenabilité à long terme de cet investissement au profit des écoles", interroge le rapport.

Calendrier : la nécessaire montée en puissance de la SPEM

Des doutes sont aussi émis sur la capacité à tenir le calendrier initialement prévu. Certes, les deux sénateurs constatent "un bon avancement" des travaux de la première vague. Mais celui-ci résulte en grande partie du fait que les travaux de sept des dix écoles devant être livrées avant la fin 2024 avaient déjà commencé avant la création de la SPEM.

"Certains doutes demeurent sur la capacité à tenir les échéances fixées pour les prochaines vagues", préviennent les auteurs. Selon eux, la tenue du calendrier initial dépendra de la rapidité de la montée en puissance de la SPEM, qui n'a toujours "pas

atteint sa capacité maximum en termes de recrutements", et de la capacité à capitaliser l'expérience acquise en élaborant des bilans intermédiaires.

Des incohérences sur les vagues de financement et leur périmètre

Enfin, cette intervention sans précédent de l'État, "dans un domaine de compétence relevant exclusivement des communes, nécessite un suivi et un cadrage particulier qui pourraient largement être améliorés", estime le rapport. Leurs auteurs indiquent n'avoir jamais réussi à avoir accès aux documents relatifs à ce suivi, que ce soit auprès des services la secrétaire d'État à la Ville Sabrina Agresti-Roubache, pourtant en charge du plan Marseille en grand, du Premier ministre ou du Président de la République. À l'inverse, la Ville, la préfecture et la SPEM réalisent un suivi "plus fin", mais qui "gagnerait à être formalisé avec plus de rigueur".

Les deux rapporteurs relèvent aussi des différences de chiffrage concernant les travaux entre les différents documents qui leur ont été transmis, ainsi que "des incohérences" entre les termes de l'accord-cadre et les éléments recueillis auprès de la Ville, notamment sur le déroulement des vagues et leur périmètre. "Il est impossible, au regard des documents communiqués, d'avoir une liste stabilisée des écoles concernées par chacune des vagues", s'étonnent les auteurs, qui jugent "difficilement concevable que la définition précise du périmètre de l'ensemble des vagues n'ait pas été stabilisée en amont des premiers travaux". Certes, des aléas pourraient survenir, conviennent-ils encore, mais "l'absence d'un document consolidé sur l'ensemble des écoles à rénover durant les 10 prochaines années et leur répartition au sein des 7 vagues envisagées paraît plus surprenante".

École du futur : une évaluation qui se fait attendre

Le rapport égratigne aussi l'expérimentation "école du futur", déployée dans un total de 82 écoles à fin 2023, "sans réelle préparation". "Force est de constater que la méthode soulève des questions et des difficultés : manque de temps pour présenter des projets, recrutements à la main des directeurs d'établissement sur profil spécifique...", écrivent les deux rapporteurs spéciaux. Par ailleurs, alors l'expérimentation a été généralisée sur tout le territoire fin 2022, avec la création d'un fonds d'innovation pédagogique de 500 millions d'euros, ils relèvent qu'"à ce jour, aucune évaluation objective n'a été mise en place afin d'analyser la pertinence pédagogique de ces dispositifs et de mesurer leur impact sur le

climat scolaire, sur l'absentéisme et sur le niveau des apprentissages des fondamentaux." Ces évaluations devront être mises en place "le plus rapidement possible afin de procéder aux ajustements nécessaires ou de mettre aux fins aux projets les moins efficaces" et d'"ajuster les moyens".

Les recommandations

Le rapport formule 11 recommandations, fléchées vers les différents acteurs "pour réussir pleinement la rénovation des écoles marseillaises" :

- Garantir les 400 millions d'euros annoncés, en ouvrant ou fléchant les 65 millions d'euros manquants, l'équilibre du projet ayant été construit sur ce montant (à l'adresse du gouvernement).
- Réaliser un bilan des avantages et inconvénients d'un recours à un partenariat public-public afin d'analyser l'efficacité de ce montage et sa transposabilité à d'autres investissements d'ampleur des collectivités (gouvernement, SPEM, ville de Marseille).
- Élaborer un plan de financement stabilisé incluant l'ensemble des dépenses de travaux, de maintenance et les frais annexes ainsi que l'ensemble des ressources en précisant leur origine (SPEM et ville de Marseille).
- Préciser et sécuriser les flux financiers entre la ville et la société publique des écoles marseillaises afférents au paiement de la TVA (SPEM et ville de Marseille).
- Finaliser rapidement les recrutements nécessaires à la pleine activité de la SPEM pour assurer le lancement des travaux de la vague 2 et des suivantes (SPEM).
- Élaborer un document consolidé et partagé entre les acteurs, précisant les sites, les écoles et la nature des travaux envisagés pour chacune des 7 vagues (SPEM et ville de Marseille).
- Mettre à jour régulièrement les documents listant les écoles à rénover par vague pour tenir compte des aléas ou des nouvelles données démographiques (SPEM et ville de Marseille).
- Renforcer le dialogue et la coordination entre la ville et la métropole pour poursuivre le volet écoles du plan Marseille en grand de manière coordonnée (ville de Marseille et métropole Aix-Marseille-Provence).
- Formaliser les documents de suivi et élaborer des indicateurs et outils de reporting partagés entre l'ensemble des acteurs (préfecture et cabinet du secrétariat d'État à la ville et à la citoyenneté).

- Élaborer des bilans intermédiaires pour chaque vague de travaux achevée (SPEM et ville de Marseille).
- Élaborer un plan de reprise progressive de la maintenance des 188 écoles rénovées et construites par la SPEM, prévoyant les coûts y afférents et les moyens humains et techniques nécessaires (ville de Marseille).

Generated with Reader Mode